

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

28 mars 2024

Absents :

Barbara CASINI (procuration à Pascal LECCIA), Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI)

Délibération affichée en mairie

le : 10 avril 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°002-006-2024 : Reports et affectation des résultats 2023 (budget annexe)

Les restes à réaliser (RAR) en investissement sont de 68 152.54 € € en dépenses et 11 915.64 € en recettes, conformément à l'état présenté et validé en Trésorerie :

Restes à réaliser à reporter pour l'exercice suivant	Fonctionnement		
	Investissement	68 152,54	11 915,64
	Total	68 152,54	11 915,64

Le résultat de clôture après intégration des reports se présente donc comme suit :

Résultat de cloture après intégration des reports	Fonctionnement	-67 065,13
	Investissement	3 249,11
	Total	-63 816,02

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité**COMMUNE DE CAURO**

La section investissement étant excédentaire, il n'est nécessaire de couvrir le déficit par l'article 1068.

L'affectation des résultats à reporter sur le budget 2024 est donc la suivante :

Résultat : report n+1 et affectation	Fonctionnement 002	-67 065,13
	Investissement 001	59 486,01
	Investissement 1068	0,00

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les résultats 2023 et leur report sur l'exercice 2024 (budget annexe)
- ✓ **REPORTE** l'excédent d'investissement à hauteur de 59 486.01 € (RI 001)
- ✓ **REPORTE** le déficit de fonctionnement à hauteur de 67 065.13 € (DF 002)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

